

## LETTRE D'ENTENTE No 12

ENTRE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ET

LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

**Considérant** le nombre élevé de dossiers de probation devant être étudiés par le Comité des probations durant les 5 derniers jours ouvrables du mois d'avril 2022 ;

**Considérant** le fait que cette période 5 jours ouvrables permettra difficilement aux membres du Comité de se réunir durant le temps nécessaire pour exercer leurs responsabilités sereinement et efficacement ;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le Comité des probations se réunira pour étudier les dossiers de probation au cours des 5 derniers jours ouvrables du mois d'avril 2022 et des 10 premiers jours ouvrables du mois de mai 2022 ;
2. Le Comité qui siègera durant cette période étendue aura la même composition que celui qui devait initialement siéger au cours des 5 derniers jours ouvrables du mois d'avril 2022 ;
3. Les autres dispositions du chapitre 8.3 de la convention collective restent inchangées.

Signée à Montréal, le 7 mars 2022

L'association des professeurs de l'École Polytechnique



Gregory De Crescenzo, ing., Ph.D.  
Président



Sofiane Achiche, Ph.D.  
Vice-président

La Corporation de l'École Polytechnique



Gilles Savard, Ph.D.  
Directeur général par interim



Serge Striganuk, Ph.D.  
Directeur de l'administration et des ressources